

E. Y. GU-KONU

CONNAISSANCE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES
EN AFRIQUE DE L'OUEST
Les lieux et les sources d'information

DOCUMENTS

N° 2
FÉVRIER 1993

Fonds Documentaire IRD

Cote: B*24038 Ex: 1

URA/UNB-ORSTOM

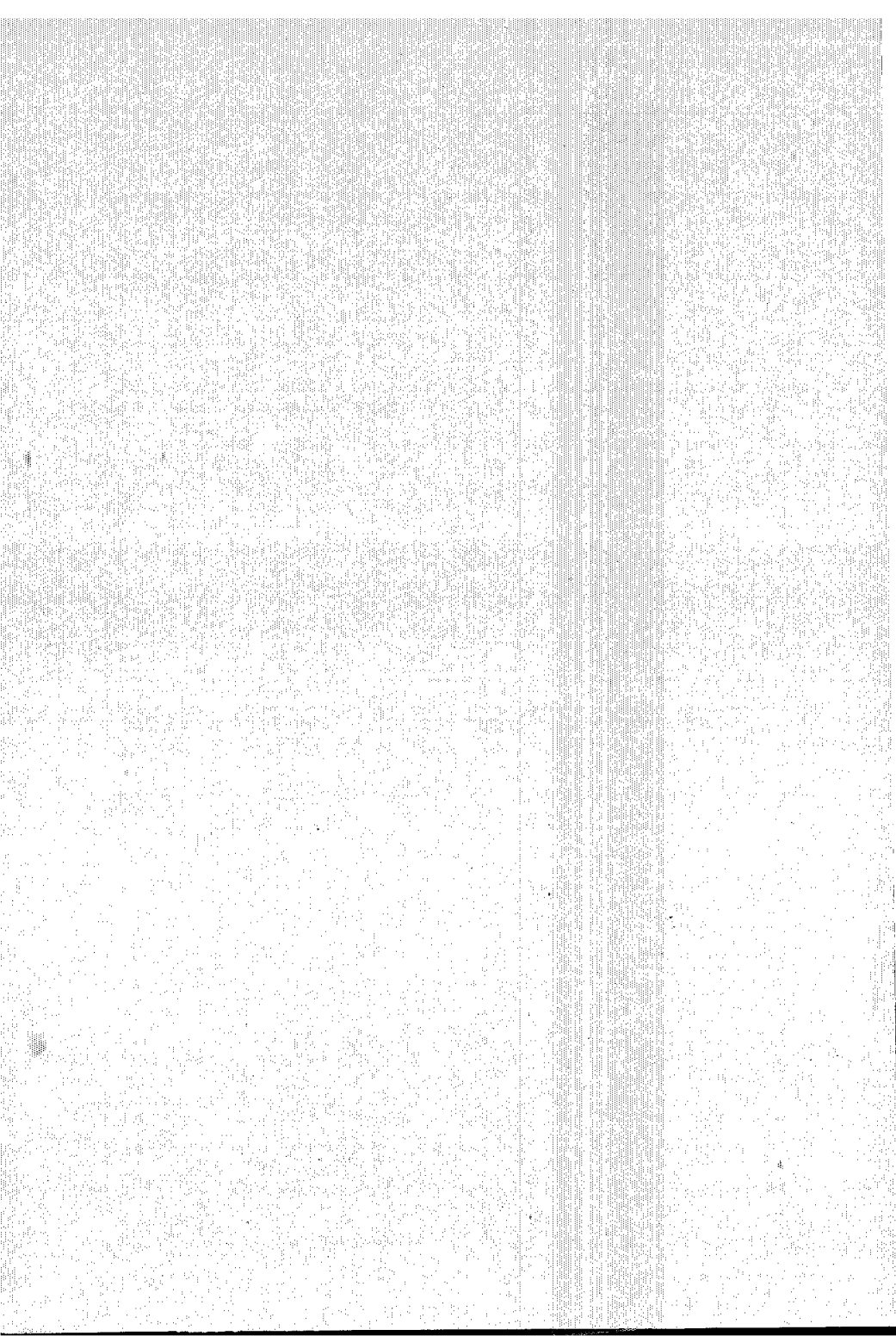
Boîte postale 7060

Cotonou Bénin

Fonds Documentaire IRD



010024038



**CONNAISSANCE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES
EN AFRIQUE DE L'OUEST**
Les lieux et les sources d'information

Fonds Documentaire IRD

Cote : Bx 24038 Ex : unique

Résumé

Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest constituent en fin de compte un thème nouveau. Si les mobilités géographiques ont fait l'objet de nombreuses études, les préoccupations sont allées de préférence aux mouvements régionaux sous leurs formes "rurale-rurale", "rurale-urbaine" ou de migrations de travail en direction de lieux d'exploitation minière. Aussi, les sources bibliographiques sont-elles discrètes sur le thème.

Les opérations censitaires auraient pu beaucoup contribuer à la connaissance des mobilités transfrontières. Mais leurs orientations pas trop statistiques font qu'en définitive, les résultats des recensements généraux réalisés dans les divers pays de la région depuis les années 50-60 offrent peu de matériaux utilisables à cette fin.

Les espaces frontaliers et les espaces-frontières sont des lieux privilégiés d'observation des flux migratoires internationaux. Mais les frontières ouest-africaines sont de véritables passoires. Si les registres et autres documents d'enregistrement des passagers sont, sur les postes frontaliers, des documents non négligeables, ils constituent cependant des sources d'une fiabilité douteuse quant à une bonne connaissance du fait. Ils méritent ainsi d'être traités avec beaucoup de précautions.

En fin de compte, en attendant les enquêtes spécifiques soit sur les lieux d'information évoqués, soit dans les pays de départ, soit encore au sein des minorités des pays d'accueil, les fiches de recensements déjà exploitées sont encore les meilleurs sources disponibles. Leurs colonnes relatives aux mobilités géographiques sont nettement sous-exploitées au regard des migrations internationales et représentent ainsi de véritables gisements à exploiter.

Introduction

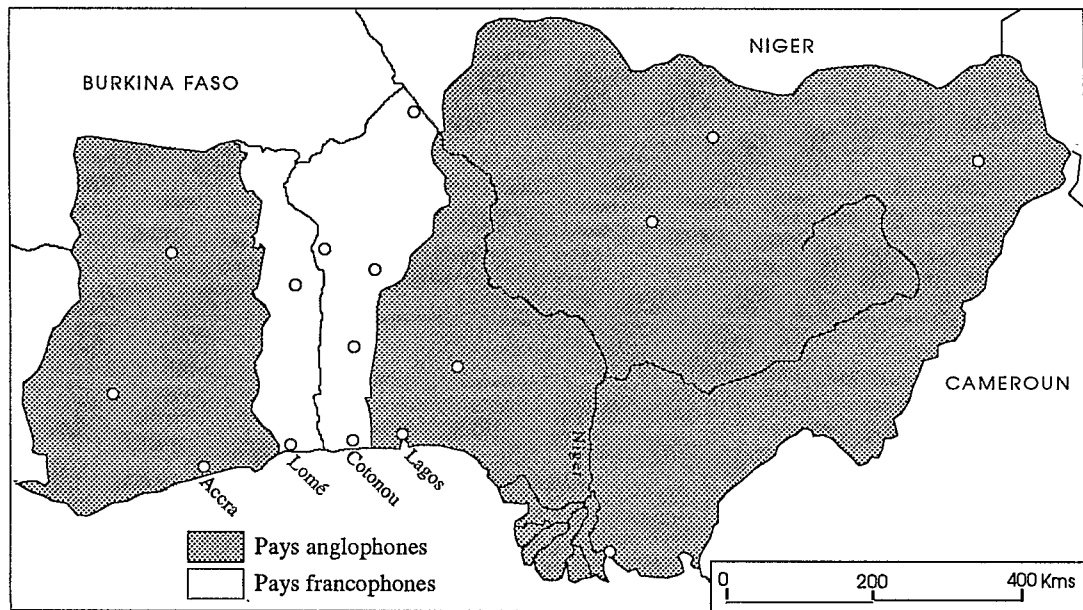
D'une façon générale, les migrations internationales en Afrique occidentale, toutes échelles confondues, sont désormais, plus qu'elles ne l'étaient peut-être une dizaine d'années plus tôt, au coeur d'un faisceau de situations et de problèmes. Trouver les réponses requises, et surtout en faire des sources d'actions régulatrices efficaces pour les mobilités transfrontières dans la sous-région demandent une connaissance encore plus étendue et certainement plus ciblée du phénomène.

Un des problèmes fondamentaux qui se posent lorsqu'on aborde la question des migrations internationales en Afrique de l'ouest réside sans aucun doute dans la disponibilité des sources d'information. Comme cela apparaîtra dans les pages qui suivent, la mobilité géographique a fait l'objet d'un grand nombre de travaux dans la sous-région. Mais leurs aspects transfrontiers ne semblent guère avoir fait l'objet de préoccupations. Et la préférence semble avoir été donnée aux migrations rurales. Ce fait répond sans aucun doute à une nécessité historique. Il mérite d'être expliqué. En tout état de cause, la faible part des migrations internationales dans les travaux consacrés à la mobilité géographique dans la région justifie à lui seul l'intérêt d'une meilleure connaissance du thème et de ses implications régionales tant au point de vue de l'organisation de l'espace dans la sous-région qu'au point de vue de la question générale du développement.

Les réflexions réunies dans cet article et les données factuelles et statistiques dont elles tirent leurs fondements, sont quelques-uns des résultats provisoires des recherches entreprises depuis un an par l'équipe plurinationale "Migr-Inter Ouest-Afrique" sur le thème et dans le cadre de l'Unité de Recherches

Associées UNB/ORSTOM de Cotonou (Bénin). Le champ d'observation retenu par l'équipe couvre le Ghana, le Nigéria, le Togo et le Bénin, quatre pays d'Afrique occidentale (carte 1, p. 9). Champ finalement réduit par rapport à l'ensemble des seize Etats de la sous-région, recherches toutes récentes, résultats provisoires, cet article n'a aucune prétention à l'exhaustivité. Ce qu'il propose s'offre plutôt comme des matériaux brutes qu'il faudra affiner.





LE CHAMP DE LA RECHERCHE

1 - La question des sources.

Les migrations internationales ne constituent pas une nouvelle thématique en Afrique de l'Ouest. Les recherches sont nombreuses sur les mouvements de population d'un état à un autre de la région. On a déjà beaucoup observé les *navetanes*. De nombreuses études ont été consacrées aux migrants mossi en direction de la Côte d'Ivoire, ou aux Dzerma du Niger qui descendent vers les Etats littoraux. Mabogounje (1972) a consacré une importante étude aux flux migratoires en Afrique de l'Ouest¹. Et l'émigration des ouest-africains en direction du Nord, notamment vers l'Europe, n'est pas non plus un terrain vierge. Peut-être est-il fondé seulement de dire que ces diverses recherches ont été conduites à partir de problématiques et à partir de points de vue qui, tout en n'excluant pas forcément les migrations internationales, n'abordent cependant pas celles-ci en tant qu'objet de recherche en soi.

Or, la mobilité transfrontière en Afrique de l'Ouest est devenue depuis quelques années un objet autonome de recherche sous la force de quelques faits déjà bien connus: les expulsions "d'étrangers" (*aliens* pour les états anglophones) dont l'une des plus récentes et des plus spectaculaires est celle du Nigéria en 1984², la dramatique question des réfugiés que rien, dans les perspectives d'évolution des politiques nationales, ne semble devoir atténuer dans les prochaines années, la pression croissante de la masse des chômeurs et des déflatés sur les économies nationales et sur les structures sociales respectives, la dégradation croissante du niveau de vie moyen en tant qu'une des conséquences des politiques d'ajustement structurel. On peut évoquer également la nouvelle tournure prise par le problème des immigrés dans les pays d'Europe depuis 1973 et les nouvelles

proportions acquises par leurs dimensions politico-sociales au cours de ces dix dernières années; et enfin, le regain récent de la question de l'intégration régionale ouest-africaine en tant qu'un préalable incontournable du développement de la sous-région.

Une meilleure connaissance des migrations internationales dans la sous-région, tant dans leurs structures que dans leurs poids sur le milieu s'impose ainsi comme une des méthodes d'approche et de compréhension des effets combinés de ces diverses situations. Et cette connaissance plus étendue est d'autant plus nécessaire que ces types de mobilité géographique, au lieu de diminuer, pourraient au contraire prendre plus d'ampleur dans le contexte prévisible d'une disparité grandissante entre la croissance de la population régionale et l'aptitude des économies nationales à absorber les surplus démographiques.

Dans cette vision, la question des sources d'informations prend une importance décisive. Rechercher ces sources, savoir où les trouver, les inventorier méthodiquement, les analyser constituent une démarche préalable, sans laquelle il est difficile d'identifier les axes majeurs sur lesquels bâtir des programmes de recherche cohérents et fédérateurs.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que les migrations internationales n'étant entrées dans les préoccupations des Etats et de leurs "faiseurs" de décisions que tout récemment, ces sources ne s'étaient pas constituées. Les services d'immigration de certains Etats de la sous-région n'ont pas d'archives, ou commencent seulement à les "monter". Constater que les archives n'existent pas ou sont mal organisées peut susciter des initiatives vers leur constitution méthodique par les pouvoirs publics. La comparaison des situations dans les divers pays peut être aussi

une source d'inspiration. Même pour les Etats qui ont des archives bien constituées dans ce domaine, savoir comment elles le sont, comment elles sont gérées et analyser leur organisation sous l'éclairage de la problématique actuelle des migrations internationales en Afrique de l'Ouest peut permettre d'améliorer la qualité des sources. Rechercher et analyser les sources d'information sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest peut donc avoir des applications utiles et immédiatement rentables. La démarche répond à une demande sociale même si, dans beaucoup de cas, celle-ci peut n'être que potentielle ou mal formulée.

Les sources et les lieux d'information qui font l'objet de cette étude sont de trois types. Les sources bibliographiques, les sources statistiques, celles produites notamment à partir des opérations censitaires, enfin les documents d'enregistrement des passagers et de leurs titres de voyage par les services de sécurité des postes frontaliers et les espaces-frontières polarisés par ces postes. Ce sont les sources retenues en fonction des moyens. Cela signifie qu'il y en a d'autres que cet article ne prend pas en compte.



2 - Les sources bibliographiques.

Les recherches sur les sources bibliographiques ont débuté en fait seulement depuis février 1992. Elles sont en cours. Elles sont conduites dans chacun des quatre pays par des sous-équipes constituant "Migr Inter Ouest-Afrique". Elles consistent à recenser de façon systématique dans les pays concernés les ouvrages, articles et communications qui traitent du thème général des migrations en Afrique et du thème spécifique des migrations internationales. On se propose d'analyser, puis de classer ces travaux suivant une série de critères tels que les thèmes traités, les approches adoptées, les auteurs suivant leurs origines géographiques (Afrique de l'Ouest/autres régions d'Afrique) et leurs origines disciplinaires (géographie, économie, anthropologie, sociologie), les dates de publication des ouvrages. Un dernier critère de classement est la nature de la recherche dont ont procédé ces ouvrages (exploitation de sources existantes ou enquête spécifique) et, autant que possible, quelles démarches méthodologiques, et pour quels objectifs.

Le but de cette recherche bibliographique est de déterminer, pour l'Afrique de l'Ouest, la proportion des travaux consacrés aux migrations internationales en tant qu'objet spécifique de recherche par rapport aux autres types de migration, d'apprécier la fréquence de ces recherches dans le temps, de mettre en évidence leurs orientations thématiques et ce qui justifie ces orientations. Le but est également de déterminer la place qu'occupe la question des migrations internationales dans les préoccupations de recherche en Afrique de l'Ouest, de mesurer l'intérêt que l'on a accordé au thème dans la somme des travaux réalisés, de voir à partir de quand a-t-on commencé à se préoccuper de la question au point de vouloir la mieux cerner, pour quelles raisons. Enfin la

motivation ultime de la démarche est de voir dans quelles mesures ces travaux sur les migrations internationales dans la région prennent-ils en compte la question de l'organisation de l'espace régional et celle du développement de la région, et par quelles politiques régulatrice des migrations internationales atteindre cet objectif.

A l'étape présente des recherches bibliographiques, 82 titres recensés sur les migrations mentionnent les migrations internationales dans leurs descriptifs. Parmi ceux-ci, et à titre provisoire, 22 sont inventoriés au Togo, 57 au Bénin, 3 au Nigéria. Les résultats du Ghana ne sont pas encore parvenus.

La somme des ouvrages réunis est bien trop faible pour tirer des conclusions significatives. Elle permet néanmoins quelques constatations intéressantes. La première et la plus remarquable est la discrétion du concept de *migrations internationales* à travers cette littérature. Nulle part, le terme n'apparaît en tant que tel. Ce qui ressort de façon prépondérante est par contre la *migration inter-régionale*. Cette orientation est d'ailleurs plus nette chez les auteurs anglophones que chez les africanistes français. Aussi, c'est en Afrique australe, et non pas en Afrique occidentale que les études sont plus fréquentes et plus anciennes (MASSER & GOULD, 1975)³. Sans doute, les migrations internationales entrent-elles *de facto* dans la catégorie générale des *migrations inter-régionales*. Mais la migration régionale n'est pas nécessairement internationale dans la mesure où elle peut s'inscrire à l'intérieur des frontières d'un même espace étatique ou national.

La notion de frontière est un des éléments essentiels de définition de la migration internationale. Or, la préoccupation

essentielle dans ces travaux n'apparaît point être celle de savoir si le migrant franchit une frontière. Les études ne paraissent pas intéressées par le fait de la frontière, mais plutôt par les deux autres éléments déterminants du parcours migratoire que sont les points de départ et les points de chute des migrants. Plus couramment, le point de départ est un milieu rural, parfois une ville. Et le point de chute, un centre urbain ou une zone minière, moins généralement une zone rural. Et quand il s'agit de migrations rurales-rurales, le point de chute est régulièrement une zone de colonisation agraire, *les terres neuves* (PILLET-SCHWARTZ & LUCIEN-BRUN 1987)⁴, ou une région de plantation (ROUSSEL, 1973)⁵.

Ces approches sont dominantes dans les travaux d'auteurs anglophones, parmi lesquels ELKAN(1956) et HILL(1963)⁶. Chez ces auteurs, les champs d'observation des flux ressortent comme des espaces ouverts, où les limites territoriales coloniales n'apparaissent guère comme des obstacles possibles au mouvement des hommes d'une colonie à l'autre à l'intérieur de cette partie africaine du *Commonwealth*. De même, en Afrique occidentale, dans les migrations des Mossi en direction des plantations de la Côte d'Ivoire par exemple, ou dans le cas des Bambara qui vont proposer leur force de travail dans le bassin arachidier du Sénégal au moment des récoltes, ou bien encore dans le cas des commerçants Mandé décrits par MURDOCK (1959)⁷, ce que l'on a recherché n'est pas essentiellement de savoir si ces migrants passent une frontière à un moment donné, mais où ils vont, que vont-ils faire là où ils vont, et dans certains cas, dans quelles conditions. Nulle part dans ces travaux, les migrations internationales ne sont approchées en tant qu'objet spécifique de recherche, et analysées en fonction de variables telles que leurs

structures propres, ou en fonction des conditions économiques, sociales, politiques et même environnementales de leur g n se, ou encore en fonction des cons quences de leur processus...

Cette vision traditionnelle des migrations, qui fait si peu de place aux migrations internationales, s'explique par un certain nombre de facteurs parmi lesquels la perception que l'on avait de la structure de l'espace g opolitique africain d'alors. En fait, en termes de fronti res, avant les ind pendances africaines, il n'y en avait gu re qu'entre les trois grands espaces coloniaux du continent: l'espace colonial fran ais, l'espace colonial britannique et l'espace colonial portugais. Dans son enqu te sur la politique d mographique dans les pays du *Commonwealth*, CALDWELL note ainsi que "...les fronti res aujourd'hui internationales n' taient gu re plus que des limites int rieures dans ces vastes empires britanniques et fran ais."⁸ Et de fait, en Afrique occidentale, dans le cas par exemple de l'AOF⁹, les d marcations entre les diff rentes colonies constituant ce morceau de l'ancienne Union Fran aise ne s'imposaient point comme des fronti res au sens fort du terme. Elles n' taient que des limites d finissant des subdivisions territoriales dans une entit  spatiale sans discontinuit , ouverte, homog ne d'un point de vue politique. Les flux migratoires ne prenaient ainsi un caract re international qu'une fois pass s de la C te d'Ivoire   la "Gold Coast", ou du "Dahomey" au Nig ria, ou du S n gal en Gambie ou en Guin e portugaise... et inversement. Les migrations de ces types ne s'imposaient donc pas comme des faits remarquables, assez significatifs pour retenir l'attention, ou imposer le concept de *migrations internationales* et ce qu'il recouvre comme objet possible d'une recherche sp cifique. En plus, les migrations de

ces types étaient rares du fait de la mobilité relativement faible d'une population à dominante rurale. Et pour l'essentiel, elles étaient clandestines à cause de la sévérité du contrôle exercé à l'intérieur de chaque grand espace colonial pour empêcher la main d'œuvre locale de s'échapper vers l'espace voisin¹⁰. Et elles échappaient d'autant mieux à l'observation.



3- Les opérations censitaires et leurs résultats.

Les informations collectées lors des recensements de population et les documents statistiques produits à partir de leurs traitements constituent une des sources les plus importantes pour la connaissance des migrations internationales en Afrique de l'Ouest. MASSER et GOULD écrivaient avec raison en 1975 que le recensement de population constitue la seule source d'informations organisées en dehors de quelques exceptions isolées... (*"Apart from isolated exceptions...the only source of comprehensive information is the population census..."*)¹¹. Du point de vue de leur contenu comme du point de vue de leur disponibilité, les informations issues des opérations censitaires présentent plus d'intérêt que ce que l'on pourrait trouver dans les services d'immigration-émigration¹², dans la mesure où dans beaucoup de cas, ces services ne disposent pas d'archives. Le cas du Bénin est exemplaire à cet égard, et des efforts viennent seulement d'être engagés pour y combler le manque. La situation semble meilleure au Ghana. Rien ne permet encore d'apprécier le cas togolais et le cas nigérian.

En effet, dans chacun de ces quatre pays, des recensements de population ont été conduits sur des bases relativement identiques, et les informations recueillies sont traitées et ont donné lieu à des documents statistiques disponibles. Le Bénin avait organisé son premier recensement général de la population en 1979 et vient de réaliser en février 1992 un second¹³, dont les résultats ne sont pas encore disponibles. Dans chacun des trois pays, deux recensements au moins ont été faits depuis 1960. Le Togo, par exemple, a réalisé son troisième recensement décennal en 1981 et produit une série de tableaux statistiques disponibles en tant que sources d'information.

Mais comme on le sait, ces recensements nationaux ne sont pas coordonnés dans le temps. Exemples sont les cas togolais et béninois. Le premier recensement du Togo date de 1959-1960, le second eut lieu en mars 1970 et le troisième en 1981. Au Bénin, les deux recensements réalisés le furent en mars 1979 pour le premier et en février 1992 pour le second. Le Ghana fit son premier recensement national en 1960 et le second en 1980. Cette situation est valable pour l'ensemble de l'Afrique occidentale où les opérations censitaires sont avant tout des opérations nationales, alors que les migrations en questions sont des phénomènes transfrontiers. Si, pour une bonne connaissance du phénomène dans la région, cette situation présente quelques contraintes, celles-ci ne constituent cependant pas des facteurs dirimants absolus.

Les limitations les plus gênantes de cette source pour une bonne connaissance des migrations nationales se trouvent au niveau des documents statistiques produits. Dans aucun de ces documents n'existent de tableaux précisément consacrés aux migrations internationales. Le fait ne transparaît qu'à travers le concept d'*étrangers*,¹⁴ lequel recouvre les *non nationaux*. Le terme de *non béninois* revient ainsi souvent dans les documents de 1979. Des chiffres sont donc constitués pour ces étrangers. Mais dans le cas général, ils offrent peu intérêt pour le thème. Le Bénin représente encore un cas de figure. Les documents du recensement de 1979¹⁵ ne comportent qu'un seul tableau relatif aux "étrangers vivant au Bénin"(Tab. 1, p. 20). Tout ce que l'on peut tirer de ce tableau, et qui renvoie tant bien que mal aux migrations internationales, est l'effectif des étrangers (41.284)

répartis par sexe et par région. Cette information n'est pas inutile. Mais elle n'apporte guère beaucoup pour la connaissance du fait.

Tableau 1- Etrangers vivant au Bénin en 1979
Répartition par Département

	Hommes	Femmes	Total
Atakora	3 586	3 799	7 385
Borgou	8 588	6 956	15 544
Atlantique	3 993	3 735	9 147
Ouémé	916	1 133	2 109
Mono	1 512	2 205	3 392
Zou	1 793	1 589	3 382
Bénin	21 268	20 016	41 284

Source : RGPH 1979, INSAE, Cotonou

Deux autres tableaux¹⁶ semblent, à première vue, dignes d'intérêt mais en réalité n'en ont guère plus. Le premier donne la répartition de la population des "ménages ordinaires" selon le sexe, le lieu de naissance et le groupe d'âge. Ce tableau aurait pu apporter des indications intéressantes si on y avait pris en compte les résidents de nationalité *non béninoise*, et précisé leur pays

d'origine. Le tableau mentionne bien ceux qui sont *nés hors du Bénin*. Mais rien ne permet d'affirmer que ce sont des béninois nés hors du Bénin, et qui seraient revenus dans leur pays d'origine. Si tel était le cas, l'information aurait pu aider à l'analyse de l'émigration béninoise et à celle des phénomènes de retour, qui entrent parfaitement dans la problématique régionale des migrations internationales. Rien ne permet non plus de prendre ces migrants pour des *non béninois*. Si tel était le cas, ils entreraient dans la catégorie des immigrés résidents, dont l'étude pourrait faire avancer les connaissances sur le thème. Dans un cas comme dans l'autre, l'expression *ménage ordinaire* n'apporte pas l'éclairage suffisant pour que l'information soit d'une quelconque utilité pour la connaissance des migrations internationale. *Ménage ordinaire* est en effet défini dans les documents comme *un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage", vivant sous le même toit et prenant en général leur repas en commun*. Cette définition ne présente aucun intérêt pour la connaissance des migrations internationales. Le tableau 11, qui introduit la notion de *durée du séjour au lieu de recensement*, pose les mêmes types de problèmes dans la mesure où la répartition concerne les *ménages ordinaires* dans ce cas aussi.

Les documents établis à partir du recensement de 1981 au Togo apportent un peu plus, notamment dans le tableau relatif à la *Répartition de la population résidante selon le sexe, l'âge, l'ethnie ou la nationalité*. (Tableau 1.10).¹⁷ Ce tableau comporte surtout une rubrique *Autres pays africains* sous laquelle ne figurent malheureusement que le Bénin, le Ghana, le Mali, le Nigéria, le Niger, les autres pays d'Afrique de l'Ouest étant

versés dans une sixième classe intitulée *Autres africains*. Cette dernière catégorie ne représentent toutefois que 6,98% de l'ensemble des *Autres pays africains* et 0,15% de la population totale (Tab. 2, p.22). Le tableau révèle donc qu'il existe au Togo des immigrés béninois, ghanéens, maliens, nigériens, nigériens...

Tableau 2 - Immigrés originaires de quelques pays africains et vivant au Togo en 1981

	Bénin	Ghana	Mali	Nigéria	Niger	Autres Africains	Ensemble Togo
Effectifs	26 872	11 800	1 162	7 920	7 776	4 169	2 719 567
%	0,98	0,43	0,04	0,29	0,28	0,15	100

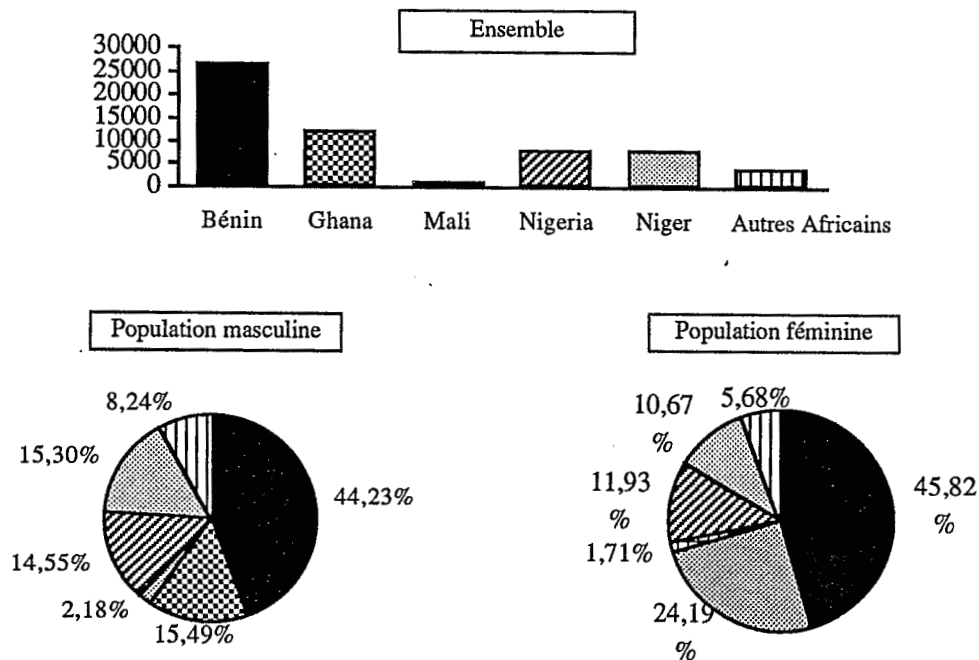
Sources : Recensement général 1981, Vol. 1, Tome 1, Tab. 1. 10

Ils forment 2,2% de la population totale. Les béninois forment le groupe de tête, mais le nombre des ghanéens n'est pas non plus négligeable. Le faible effectif des immigrés maliens est par contre surprenante (Fig. 1 & 2 p.19).

Le recensement de 1984 au Ghana n'apporte guère plus que ces types d'informations générales. Dans les données statistiques élaborées, aucun tableau n'est spécifiquement consacré aux migrations internationales, et où l'on pourrait trouver des indications plus détaillées que celles relatives à ceux qui sont *nés à l'étranger*.

Et pourtant, dans tous ces pays, les fiches de recensement comportent des éléments intéressants. Il en est ainsi, par exemple, pour le recensement de mars 1979 au Bénin. On y trouve des colonnes relatives au *Lieu de naissance*(6) avec indication *Pays*

Fig. 1-Immigrés ouest-africains au Togo en 1984



Source: Recensement général de la population 1981, vol. 1, Tome 1.

pour les *non béninois*, au *Domicile antérieur*(7), et à la *Nationalité*(10), rubrique où il est indiqué également de préciser *Pays* pour les *non béninois*. On retrouve les mêmes rubriques sur les fiches de 1992, avec quelques légères modifications. Combinées de diverses manières, les informations recueillies dans ces colonnes peuvent donner lieu à des tableaux d'où l'on peut tirer de précieux éléments d'analyse et d'interprétation des migrations internationales en Afrique occidentale.

Ces constatations soulignent un fait révélateur : les recensements de population, qui ont eu lieu jusqu'à présent en Afrique de l'ouest, n'ont pas pris en compte les migrations internationales en tant que telles. Et l'on peut en déduire que ces types de migrations ne comptaient pas beaucoup dans les préoccupations des pouvoirs publics et de leurs "faiseurs" de décisions. Mais dans la mesure où il existe tout de même des informations exploitables sur les fiches, ces constatations conduisent également à l'idée que ces documents, s'ils sont conservés dans de bonnes conditions après leur exploitation, sont des sources précieuses pour la connaissance de la mobilité transfrontière. A défaut d'enquêtes spécifiques, qui sont nécessairement lourdes et coûteuses dès que l'on aborde le thème à l'échelle méso, et à plus forte raison à l'échelle macro, ce sont encore ces documents qui offrent les meilleures opportunités pour une connaissance des migrations internationales en Afrique de l'ouest à moindre coût.



4- Les espaces frontaliers comme lieu d'information: "manifestes" et régistres.

La migration internationale pouvant être définie dans le cas général comme un mouvement de population à travers les limites d'un espace étatique donné, les points de passage sur les frontières d'Etat peuvent être considérés comme des lieux privilégiés d'observation du phénomène. En Afrique occidentale, la réglementation exige que le passager franchissant la frontière se fasse enregistrer sur la base d'un titre de voyage: une carte d'identité, un passeport ou tout autre document en tenant lieu. Cette réglementation remonte à la période coloniale où le titre le plus couramment utilisé est le *laisser-passer*. Maintenue après les indépendances africaines comme tant d'autres dispositions de l'administration coloniale, elle fut entérinée par les traités de la CEDEAO(1975)¹⁸. Ainsi, depuis 1960, la carte nationale d'identité et le passeport sont venus s'ajouter au *laisser-passer* sans l'éliminer, mais en devenant les titres prioritaires. Enfin, de ces deux documents, la carte d'identité est la plus courante, parce que la plus accessible à la population alphabétisée. A l'heure actuelle, elle suffit pour franchir les frontières dans toute la région ouest africaine, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Mais les réglementations bureaucratiques et les conditions financières de délivrance de la carte d'identité mettent celle-ci hors de la portée de la majorité de la population. Le fort taux d'analphabétisme et la tendance général à la marginalisation du pays réel par le secteur "moderne" de la vie nationale contribuent à réduire encore plus le nombre des détenteurs de ce titre. Ces remarques sont valables pour le passeport aussi. La proportion des détenteurs de l'un ou l'autre de ces deux documents par rapport à la population totale dans les campagnes comme dans les

villes n'a pas fait l'objet d'une étude précise. Tout indique cependant qu'elle est faible par rapport à la normale souhaitable dans chacun des pays du champ de la recherche.

Cette situation est devenue, plus que pendant la période coloniale, une véritable rente et une source de corruption pour les agents de la sécurité chargés du contrôle de la mobilité de la population sur les lieux de passage réglementés de la frontière. Ainsi, à Hilla-Condji, côté Togo comme côté Bénin, s'est organisé un véritable système de racket au profit de ces agents. Le tarif du passage sans titre de voyage était encore de 100 francs cfa vers 1986. Il est passé à 200 francs cfa depuis, et les plus exigeants n'hésitent pas à en réclamer plus. Des dispositions sont prises pour rendre la collecte discrète et efficace. Elles prennent, dans certains cas, la forme de structures durables. Ainsi, côté Togo, depuis 1985 les passagers sont tenus de passer dans un petit local construit en principe pour faire les fouilles dans de bonnes conditions, mais qui sert plutôt à faire ces collectes illicites hors du regard d'individus indelicats.

Tous ceux qui franchissent les frontières dans ces conditions sont autant de personnes qui échappent à l'enregistrement.

L'enregistrement des véhicules est soumis aux mêmes conditions, à quelques différences près. Les dispositions réglementaires exigent que tout véhicule traversant la frontière soit enregistré à l'entrée comme à la sortie. A Hilla-Condji, côté Togo par exemple, l'enregistrement du véhicule donne lieu à la remise d'un petit carton que le conducteur doit aller remettre à un agent posté à une quinzaine de mètres plus loin. Cet agent est généralement assis sous un arbre. Et c'est là où se passent les choses sérieuses. Pour éviter d'aller se faire enregistrer, le conducteur remet 100 francs cfa à l'agent, qui donne ensuite

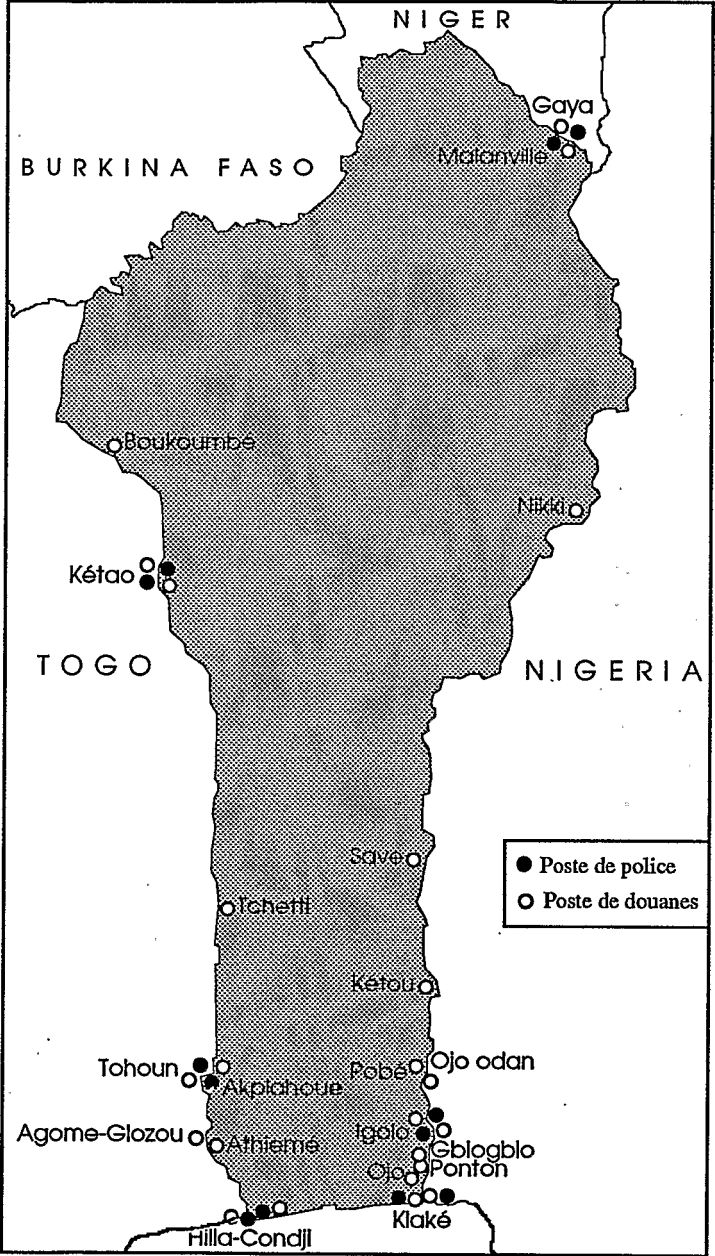
l'ordre de lui ouvrir le passage. Dans ce dernier cas, l'argent en apparence n'est pas exigé. Il l'est indirectement cependant, et la pratique est favorisée par les conditions mêmes de l'enregistrement: excessivement bureaucratiques, celles-ci sont dispendieuses en temps et souvent humiliantes. Aussi, pour les contourner, beaucoup préfèrent-ils glisser une pièce de 100 francs pour passer. Ces faits ne sont pas particuliers au Togo. Ils existent sous des formes diverses dans les quatre Etats qui forment le champ de l'étude. Et ils sont plus ou moins bien codifiés suivant les cas, suivant les individus et suivant les pays. Ils participent entièrement à l'organisation de l'espace frontalier et au fonctionnement des structures qui y sont créées.

L'institution de titre de voyage, et la réglementation relative au passage de la frontière présentent un grand intérêt pour la connaissance de migrations internationales. L'enregistrement de ces titres et celui des passagers donnent lieu à des documents utiles à exploiter. Dans le cas du Togo par exemple, ces documents portent diverses informations parmi lesquelles l'identité du passager, sa date de naissance, son lieu de naissance, son domicile habituel, sa destination et la durée du séjour au lieu de destination... Au Bénin, on retrouve les mêmes types d'informations, avec des variantes mineures. Et à quelques différences près, les mêmes remarques sont valables pour les deux pays anglophones de l'espace d'étude. L'exploitation de ces documents peut donner lieu à la constitution d'informations d'ordre quantitatives et qualitatives utiles.

Mais les frontières d'Etats, on le sait, sont extrêmement perméables. Les structures de contrôle n'existent pas partout (carte 2, p.27). Celles qui prétendent jouer ce rôle par

l'enregistrement des passages n'existent pas partout. Et, là où elles ont pu être implantées, dans le cas courant, elles fonctionnent avec une faible efficacité et les résultats des enregistrements sont en général fort éloignés de la réalité. En plus, la transformation de la réglementation relative à la traversée de la frontière aux postes de contrôle en sources complémentaires ou supplémentaires de revenus pour les agents chargés de les faire appliquer, et celle des titres d'identité en objets et sources de corruption, enlèvent largement aux "manifestes" et aux régistres leurs intérêts. Car en fin de compte, une fraction seulement du flux migratoire est saisie dans ces documents, et elles y sont souvent fort mal saisies. Cette situation peut être corrigée par une observation directe selon des méthodes à définir. Mais parce que le principe de l'observation directe va globalement à l'encontre des intérêts des catégories sociales qui détournent objets et réglementations à leur profit, toute initiative tendant vers une meilleure connaissance des situations rencontrent la résistance de ces acteurs. Dans certains cas, cette résistance est polie. Dans d'autres, elle est agressive. Dans tous les cas, elle est fortement dissuasives.





LIEUX DE PASSAGE SOUS CONTRÔLE
Postes de douanes et postes de police le long de la frontière béninoise

5- Les espaces-frontières comme lieux d'observation.

La rencontre des flux migratoires avec les frontières a produit en Afrique de l'Ouest des types spécifiques d'espaces-frontières. Ceux-ci sont plus ou moins fortement structurés. Dans le cas général, la structuration est d'autant plus forte que les migrations transfrontières sont intenses. Cette structuration a procédé par la mise en place d'équipements d'observation, de contrôle et d'enregistrement de deux types, qui coexistent dans le même espace. Les premiers types, relatifs au contrôle des marchandises, sont gérés par les services nationaux de douanes. Les seconds types, destinés au contrôle des personnes, sont ordinairement gérés par les services nationaux de sécurité.

La présence de ces équipements, leurs formes, leurs allures, leurs degrés plus ou moins élevé de fonctionnalité donnent à ses espaces un configuration spécifique. Leur organisation en fonction des besoins d'exécution de leurs rôles contribuent à leur individualité. Participent également à cette structuration les types d'activités attirées par les structures de contrôle et d'enregistrement. Régulièrement, ces activités sont d'abord des activités commerciales, le petit commerce informel dans le cas général. La concentration plus ou moins forte de ces activités est fonction de l'intensité du flux migratoire et de l'importance de la durée des ruptures dont ce dernier fait l'objet du fait même de la présence des structures, celles-ci renforçant le caractère contraignant de la frontière en tant qu'obstacle. Naturellement, d'autres données interviennent plus indirectement dans cette structuration: la différence de niveau d'activité suivant les pays limitrophes en est une; la position d'une ville importante par rapport au lieu de passage réglementé sur la ligne de démarcation en est une autre; certaines décisions politiques, telles que les

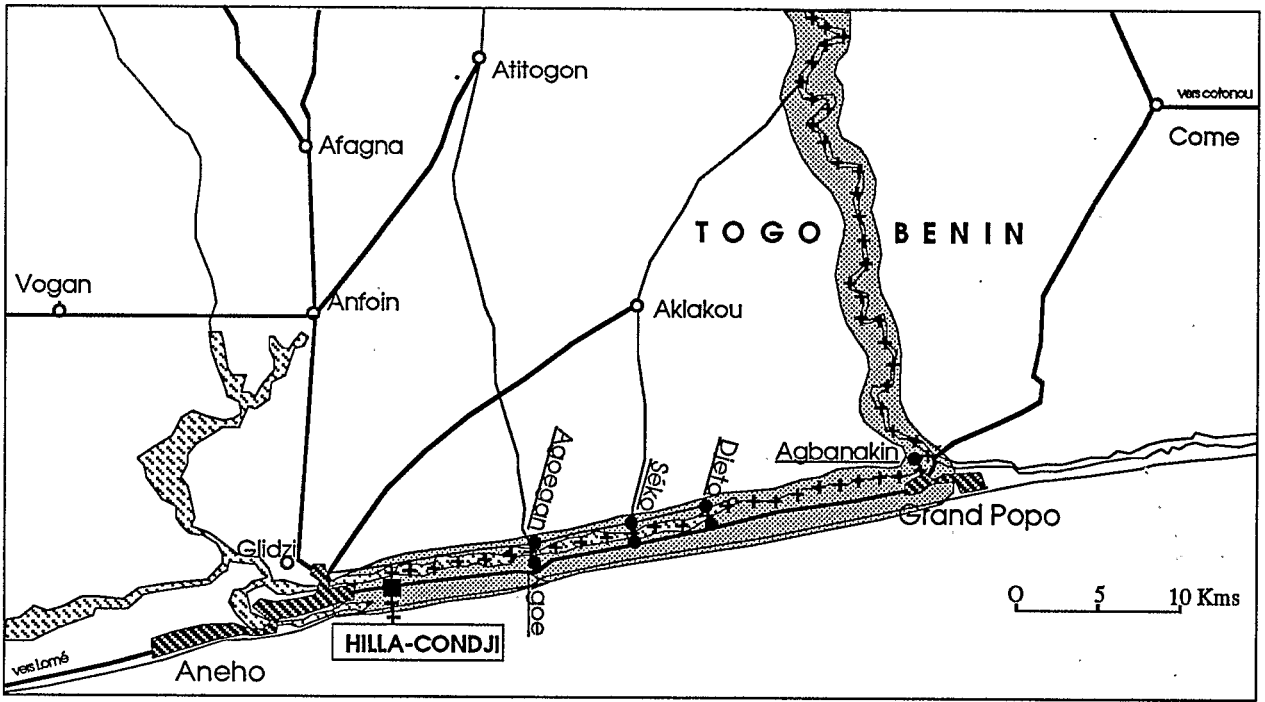
fermetures inopinées et intempestives des frontières, les expulsions "d'étrangers" et leurs conséquences jouent dans le même sens.

La rencontre des flux migratoires avec les frontières sur les points de passage réglementés a donné ainsi naissance à des espaces forts, qui sont des véritables espaces polarisés, et qui fonctionnent comme tels. L'identité de la fonction leur confère un dénominateur commun, tandis qu'une multitude de facteurs introduisent dans leurs paysages respectifs des différenciations plus ou moins marquées (carte 3, p.30).

Mais les espaces observés ne sont pas seulement polarisés: Ce sont aussi des espaces anisotropiques¹⁹, en ce sens qu'ils sont commandés dans leur structuration par la frontière qui forme un axe le long duquel s'ordonne leur formation. Qu'il s'agisse d'Aflao (Togo/Ghana), de Hilla-Condji (Togo/Bénin) ou de Klaké (Bénin/Nigéria), ces espaces prennent appui sur la mer et s'étirent le long de la frontière sur plusieurs kilomètres. Celui de Klaké se développe sur 17 km environs le long de la frontière, formant ainsi un espace continu que tous ceux qui, pour une raison ou une autre, veulent éviter le passage réglementé, franchissent avec plus ou moins de bonheur.

L'observation directe des flux migratoires transfrontiers devient quasiment impossible dans ces conditions, sauf avec de gros moyens. De ce point de vue, Aflao offre un cas extrême. L'espace-frontière à ce niveau est en fait un milieu urbain continu sur une dizaine de kilomètres du fait de la coalescence de Lomé et de la petite ville ghanéenne d'Aflao. Il est totalement incontrôlable. Pour forcer les migrants à emprunter le passage

L'ESPACE FRONTALIER TOGO - BENIN



- +++ Frontière
- Villages-lieux de passage non contrôlés
- ▨ Espace frontalier de Hilla-Condji
- ▧ Centres urbains secondaires
- ▩ Système lagunaire
- Route bitumée
- Pistes

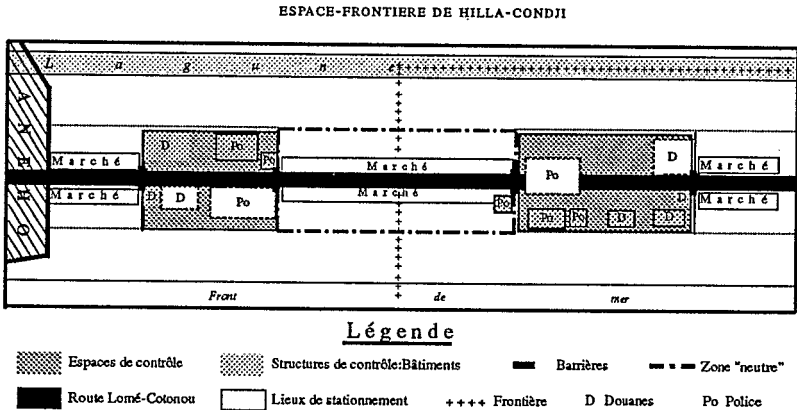
balisé c'est-à-dire le poste frontière, le gouvernement togolais avait dû mettre des rouleaux de fil de fer barbelé à partir de 1980. La population, de part et d'autre, avait alors vu dans cet autre "mur de Berlin" un symbole du pouvoir absolu; et ce fut l'une des premières mesures auxquelles elle s'est attaquée en 1990-1991 en y ouvrant avec joie des brèches.

Cette structuration ne prête guère donc à l'observation des migratoires transfrontières. Et elle s'y prête d'autant moins que l'espace est plus fortement polarisé.



6- Un cas exemplaire: Hilla-Condji.

Une enquête est en cours à sur l'espace-frontière de Hilla-Condji, pour tenter d'apprécier les conditions d'une observation efficace des flux migratoires à travers les lieux réglementés des frontières en Afrique occidentale. L'espace-frontière en question (croquis n°1) se décompose en une série de sous-espaces significatifs pour l'enquête. Le long de la route, dans le sens Ouest-Est, deux sous-espaces ayant la même structure et offrant les mêmes possibilités pour les passagers. Le premier va de la ville d'Aneho à la barrière douanière, côté togolais et le second, de la barrière douanière côté Bénin jusqu'à Grand-Popo. Viennent ensuite, d'un côté comme de l'autre, les deux lieux de contrôle et d'enregistrement avec leurs structures, celles-ci étant successivement les barrières sous contrôle des douaniers, les bâtiments de la douane et de la police et les espaces réservés au stationnement des véhicules respectivement par les douaniers et par les policiers. Entre les deux espaces de contrôle et d'enregistrement, une zone-frontière de 200 mètres environs, une sorte de terrain neutre. Elle est occupée tout au long par le petit commerce, et traversée du sud vers le nord par la frontière.



Les passagers des véhicules de transport en commun (les taxi-brousses) allant dans le sens Togo-Bénin sont tenus de descendre à la barrière douanière, de passer devant les agents des douanes avant d'aller accomplir, plus loin, leurs formalités de police et subir les contrôles nécessaires. Ils traversent ensuite la zone-frontière, pour aller recommencer les mêmes formalités auprès des policiers, puis auprès des douaniers béninois; et ils rejoignent en fin leurs véhicules au-delà de la barrière douanière béninoise. La procédure est la même dans le sens inverse.

Le cas des passagers voyageant à bord de leurs propres véhicules est légèrement différent. Les conducteurs se laissent ouvrir la barrière douanière togolaise et vont se ranger cinquante mètres plus loin sur le parc de stationnement du service de la police pour aller faire leur formalités avant de poursuivre la route. A l'autre bout de la zone-frontière, ils doivent descendre à nouveau pour d'aller accomplir les formalités auprès des agents de la police béninoise, sauf s'ils sont titulaires d'une carte spéciale, qui leur permet de franchir la barrière sans descendre de voiture, mais qui ne les dispense pas d'aller se présenter au contrôle avant de poursuivre. La procédure est en gros identique dans le sens inverse.

Les passagers qui veulent contourner ces dispositions réglementaires sans se soumettre au racket ou pour tout autres raisons ont une issue. Ils prennent clandestinement à pied des chemins qui passent entre la mer et l'espace-frontière sous contrôle permanent, et rejoignent la route après la barrière douanière togolaise ou béninoise selon le sens. A défaut de cela, s'ils viennent du Bénin, ils bifurquent par Agbanakin ou par Djeta ou plus couramment par Agoe, passent la lagune en pirogue et

rejoignent directement Aneho par la piste qui emprunte le rebord du plateau de terre de barre. Venant d'Aneho, les points de passage sont Agoegan pour rejoindre Agoe, ou plus rarement Seko, ou Djeta un peu plus loin, ou Agbanakin pour retrouver la route Lomé-Cotonou au-delà de la lagune. Lorsque la frontière est fermée, ce sont ces lieux de passage non réglementés qui deviennent les voies de recours suprêmes. Mais ils sont empruntés aussi en temps normal, et la lagune n'apparaît guère comme un obstacle. Les piroguiers parviennent à faire passer ainsi un nombre important de personnes avec leurs charges, y compris des véhicules. Le passage d'Agoe à Agoegan est un des lieux privilégiés de ce système, ce qui fait de ce vieux village un centre important de transit à l'échelle locale.

L'équipe "*Migr-Inter*" a entrepris une enquête à Hilla-Condji et sur l'espace anisotropique qui prolonge la zone-frontière parallèlement à la route jusqu'à Grand-Popo. Enquête tout à fait modeste, elle consiste à compter tous ceux qui franchissent la frontière en passant par les lieux de contrôle réglementés et ceux qui évitent ces lieux par les petits chemins du littoral, ou alors par les points de passage situés sur la lagune. L'objectif est de tenter d'apprécier l'intensité des passages sur les lieux réglementés, mais aussi de mesurer l'écart entre les passages réglementaires et les passages non contrôlés. Cet écart sera donné par la différence entre le résultat des comptages et le dépouillement des "manifestes" du même jour. Mais l'enquête rentre surtout dans le cadre d'une recherche méthodologique visant à déterminer les méthodes d'observation que l'on peut mettre en œuvre sur les frontières pour cerner de plus près le phénomène des migrations internationales en Afrique de l'ouest.

Les comptages sont en cours de préparation à Hilla-Condji même. Par contre, ils ont eu lieu à Agoegan et à Séko. Dans cette dernière localité, on a pu enregistrer 697 passages en 11 heures de temps. A Agoegan où les observations eurent lieu l'avant veille, la veille et le jour du marché, 4892 passages furent repérés en 48 heures (Tab. 3, p. 35). Tout à fait exploratoire, ces observations n'ont pas permis d'analyser dans le détail la composition de ces effectifs. Deux séries de faits sont néanmoins remarquables à Agoegan. Si le gros des migrants y est formé de personnes provenant des localités situées de part et d'autre au voisinage de la lagune, mais on a pu repérer une proportion non négligeable de voyageurs venant de plus loin et allant plus loin. Parmi ces derniers comptent surtout des Ghanéens et des Ibos. Ensuite, le trafic est plus intense dans le sens Bénin-Togo que dans le sens inverse. Enfin, les hommes sont plus nombreux à passer la frontière que les femmes, sauf le jour de marché d'Agoegan où

Tableau 3- Migrations transfrontières Togo - Bénin
Agoe & Agoegan (30.08.92-31.08.92)

Sens	Hommes	Femmes	Total
Bénin - Togo	860	1 704	2 564
Togo - Bénin	872	1 456	2 328
Total	1 732	3 160	4 892

Source : Enquêtes

celles-ci l'emportent nettement sur ceux-là (Tab. 4, p.36). Des observations moins sommaires et sur une plus longue durée pourraient révéler des informations encore plus significatives pour la connaissance des flux migratoires qui franchissent la frontière en ces lieux.

Tableau 4- Migrations transfrontières Togo - Bénin
Agoe & Agoegan (30.08.92, 7H - 18H)

Sens	Hommes	Femmes	Total
Bénin - Togo	860	1 704	2 564
Togo - Bénin	872	1 456	2 328
Total	1 732	3 160	4 892



Conclusions

Les sources bibliographiques contribuent-elles à la connaissance des migrations en Afrique de l'Ouest? Il est difficile d'apporter une réponse définitive à cette question à l'étape actuelle de la recherche. On peut par contre dire avec certitude que le thème n'a pas beaucoup fait l'objet des préoccupations des chercheurs ayant travaillé dans la sous-région, de même que celles des pouvoirs publics de l'époque coloniale et de la période post-coloniale. L'hypothèse explicative suivant laquelle les migrations internationales n'ont jamais posé dans la région des problèmes majeurs²⁰, ou plutôt que ces problèmes n'y ont jamais été considérés comme tels, peut être recevable.

C'est sûrement pour cette raison que le thème, comme axe de recherche en Afrique de l'Ouest, a pu apparaître aux yeux de certains comme relevant plus des préoccupations de chercheurs et de décideurs du Nord et ne correspondant véritablement pas à une demande sociale africaine. L'intensité de la mobilité transfrontière constatée à travers l'observation empirique, les expulsions si révélatrices de tensions sociales et/ou politiques profondes, l'importance croissante du nombre des réfugiés dans et en provenance de la sous-région, ainsi que la précarité de leur condition de survie, enfin d'autres situations moins spectaculaires montrent bien que la recherche sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest répond bien à une demande locale, même si celle-ci n'est pas formulée en termes de programmes autochtones.

Des documents sont disponibles, qui contiennent à des degrés divers des informations exploitables. C'est le cas des "manifestes" et des registres établis sur les postes frontières par les services nationaux de sécurité. C'est le cas aussi des opérations censitaires réalisées dans la sous-région.

Relatifs aux documents établis aux postes frontières, dans la mesure où ils n'avaient pas été pensés comme sources possibles d'information systématique sur les migrations internationales, mais exclusivement comme objet de contrôle de la population pour des raisons de sécurité d'Etat, ils ne présentent qu'un intérêt limité pour l'étude du thème. Et ils sont d'autant moins intéressants qu'en raison même des conditions de l'enregistrement sur ces lieux de passage règlementés, et compte tenu de la grande perméabilité des frontières, il existe un écart considérable entre l'effectif des passages enregistrés et celui des passages non enregistrés. Bien entendu, cette constatation relève de l'observation empirique. Elle mérite donc d'être vérifiée par une recherche plus méthodique.

Quant aux recensements de population, ils donnent lieu à trois ordres de constats. D'abord, ils ne sont pas pensés, eux non plus, en fonction des migrations internationales dans la sous-région, mais en fonction d'autres préoccupations dans lesquelles le thème n'apparaît que de façon fugace. On pourrait suggérer, dès à présent, que les prochains recensements tiennent plus compte de l'intérêt d'une meilleure connaissance des mobilités transfrontières. L'ampleur actuelle de ces types de migrations dans la sous-région, leur développements prévisibles dans les prochaines années et la gravité des problèmes dont elles seront les nœuds justifient cette suggestion.

Ensuite, les fiches de recensements déjà réalisés et les données statistiques établies à travers leurs exploitations ne sont pas aussi inutiles que les documents établies aux postes frontières. Des renseignements, malheureusement assez vagues, peuvent être tirés des tableaux disponibles. Mais surtout une exploitation plus

ciblée des fiches déjà utilisées peut beaucoup apporter. En fait, sauf à entreprendre des enquêtes lourdes et coûteuses²¹, ces fiches constituent, dans la situation présente, une mine d'information. Elles pourraient même permettre d'établir des données comparatives fort intéressantes dans la mesure où chacun des Etats de la région a réalisé au moins deux recensements depuis 1960 et que, dans certains cas, ces recensements sont décennaux.

Enfin, les espaces frontaliers sont des lieux d'observation privilégiés pour les enquêtes directes sur les flux migratoires internationaux dans la sous-région. C'est probablement la seule manière de dégager la connaissance de ces flux des contraintes que font peser sur elle les limites de documents établis prioritairement en fonction de préoccupations qui n'intègrent tout au plus qu'accessoirement ces types de mobilité géographique. Deux séries de difficultés, qu'il faudra pouvoir contourner dans ce dernier cas sur ces lieux d'observation: d'abord, celle inhérente à la structure même des espaces-frontières; ensuite, et pour les raisons développées plus haut, (p.28), les réticences du personnel chargé d'assurer le contrôle des flux, de même qu'éventuellement celles des services centraux dont dépend ce personnel.



NOTES

1- MABOGUNJE A. L., 1972, "Regional mobility and resource development in West Africa", Center for Development-Area Studies, McGill University, Keith Callard Lectures, McGill-Queen's University Press.

2- Voir, à propos du Ghana, Davidson R. GWATKIN, "Politiques démographiques des gouvernements", dans *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'ouest*, Population Council, New York, 1973, pp. 235-238; & S. K. GAISIE, N. O. ADDO & S. B. S. JONES, "La politique démographique et sa mise en œuvre", *ibid*, pp. 549-570.

3- MASSER I. & GOULD W. T. S., 1975, "Inter-régional migration in tropical Africa", London, Institute of British Geographers, Special publication, N° 8.

4- PILLET-SCHWART A-M & LUCIEN-BRUN B., *Migrations rurales des Kabyè et des Losso (Togo)*, CNRS-ORSTOM, Paris, 1987.

5- ROUSSEL L, "Côte d'Ivoire", dans *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'ouest*, Population Council, New York, 1973, 1973, pp. 889-916.

6- MASSER I & GOULD W. T. S., *ibid*, p. 4.

7- MURDOCK G. D., *Africa : Its Peoples and Their Culture History*, New York, McGraw-Hill, 1959, p. 74.

8- GWATKIN D. R., *ibid*, p. 236.

9- Afrique Occidentale Française.

10- C'était une des fonctions réelles du *laisser-passer* et des tracasseries imposés aux "indigènes" qui voulaient se rendre de la "zone française" à la "zone anglaise" par exemple.

11- MASSER I & GOULD W. T. S., *ibid*, p. 13.

12- Notamment dans les registres et sur les "manifestes" où sont consignées certaines caractéristiques des voyageurs.

13- Dont les résultats ne sont pas encore disponibles.

14- JARRET (H. R.), "The Strangers Farmers of the Gambia", *Géographical Journal*, vol. 39, n° 4, octobre 1949, p.651.

15- *Recensement général de la population*, Lomé, 1981, Tome III, p. 303

16- Le tab. 10: Population des ménages ordinaires selon le sexe, le lieu de naissance et le groupe d'âge pour la Rép. Pop. du Bénin, et le tab. 11: Population des ménages ordinaires selon le sexe, l'âge et la durée du séjour au lieu de recensement pour la Rép. Pop. du Bénin. *RGPH 79*, Cotonou, Rép. du Bénin, Tome I, p. 119 & p.149.

17- INSAE, *RGPH 79*, Cotonou, Rép. du Bénin

18- COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, Série: *Politique et programmes*, n° 1 & 2, CEDEAO, Lagos, 1981

19- BAILLY.& BEGUIN H., 1982, *Introduction à la géographie humaine*, Masson, Paris.

20- Les premières expulsions "d'étrangers" remontent pourtant à 1958 et ont eu lieu en Côte d'Ivoire.

21- Elles sont de toutes façons indispensables pour saisir le phénomène dans ses grands traits et à grandes échelles. Celle que conduit le CERPOD est d'un grand intérêt de ce point de vue et pourrait l'être davantage s'il ne se limitait pas qu'aux pays sahéliens de la sous-région.



URA/UNB-ORSTOM
1993

UNITE DE RECHERCHES ASSOCIEES UNB/ORSTOM

Boîte postale 7060
Cotonou Bénin

